



INTERNATIONAL  
WHALING COMMISSION

**Procès-verbal de la réunion du Bureau  
Mercredi 21 avril 2021**

**Réunion tenue virtuellement**

**18h00 - 20h00 (Heure du R-U)**

**Présents :**

***Bureau :***

Andrej Bibic (Président de la CBI)  
Miguel Iniguez (Argentine)  
Lucia Scheinkman (Argentine)  
Branka Tavzes (Slovénie)  
Horace Walters (Commissaire de Sainte-Lucie)

Cat Bell (Royaume-Uni)  
Tom Gleason (États-Unis)  
Mi Ae Kim (États-Unis)  
Lisa Phelps (Vice-présidente du GT-EO, États-Unis)  
Ryan Wulff (Commissaire, États-Unis)

***Invités :***

Lorenzo Rojas-Bracho (Président du CC)  
Robert Suydam (Président du CS)  
Alex Zerbini (Vice-président du CS)

**Secrétariat :**

Alisha Falberg  
Rebecca Lent  
Katie Penfold  
Iain Staniland  
Mark Tandy

**Membres excusés :**

Telivel Diallo (Vice-président de la CBI)  
Emanuel Mensah (Ghana)  
Paula Perrett (Président du SCB)

## ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Le Président a remercié le Bureau de s'être réuni dans un délai aussi court, mais a estimé qu'il était nécessaire de discuter des problèmes liés à la tenue d'une 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI en présentiel en septembre 2021. Cette réunion a été convoquée conformément à la règle de procédure B.4 avec pour unique point à l'ordre du jour la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

## DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

Il a été convenu que le Secrétariat fera office de rapporteur.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

### 1. PLANS POUR LA 68<sup>ème</sup> RÉUNION DE LA CBI

#### *a. Décisions à prendre*

Le Président a identifié les principaux sujets que la Commission doit aborder en 2021. Certains de ces sujets nécessitent une décision en 2021 pour permettre à la Commission de poursuivre ses travaux en 2022 (comme le budget) et d'autres bénéficieraient d'être discutés en 2021 par la Commission. Différentes options pour la prise de décision ont été examinées, ainsi que le format de la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI (en personne ou virtuelle).

Il a été noté que la décision sur le budget inclurait la demande de budget du CS qui sera présentée après la réunion du CS, laquelle se terminera le 14 mai 2021. D'autres décisions urgentes comprennent la prolongation des mandats des responsables de la CBI (présidents, vice-président de la CBI et de ses organes subsidiaires), les éléments des plans de travail des autres comités subsidiaires de la Commission nécessaires à la poursuite des travaux intersessions ainsi qu'une proposition de prolongation du contrat de la Secrétaire exécutive.

Le Bureau a reconnu qu'il était difficile de présenter un rapport complet de trois réunions du CS (CS68A, CS68B, CS68C) si la réunion de la Commission devait se dérouler virtuellement et a proposé que la Commission attende la prochaine réunion en personne pour adopter les rapports intégraux du CS. Le président du CS a rappelé au Bureau que son plan de travail pour 2022 sera intégré dans la demande de budget.

Les questions qui pourraient éventuellement bénéficier d'une discussion au sein de la Commission en 2021 comprennent des éléments des propositions et des discussions en cours au sein du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) sur l'examen de la gouvernance. Le Bureau a également fait état des travaux des petits groupes de discussion du SCB visant à parvenir à un budget équilibré. Une discussion

au sein de la Commission sur le processus post-2020 de la CDB serait une étape importante pour garantir la contribution de la CBI à l'élaboration des nouveaux objectifs en matière de biodiversité.

#### ***b. Options de prise de décision***

Le Président a fait état de trois options de prise de décision, chacune présentant des avantages et des inconvénients :

- vote par correspondance,
- décision lors d'une réunion virtuelle (consensus ou vote),
- et réunion en personne (consensus ou vote).

Le vote par correspondance a été utilisé dans le passé pour des décisions qui ne nécessitaient pas beaucoup de débats ou pour des questions urgentes qui ne pouvaient attendre. Le Bureau a attiré l'attention sur les préoccupations qui ont été soulevées sur la capacité de certains gouvernements contractants à participer au vote intersessions en raison de leurs arriérés de contributions.

Le Bureau a noté que la discussion, le débat et la prise de décision lors d'une réunion virtuelle seraient problématiques, notamment parce que les commissaires pourraient ne pas avoir le temps d'examiner et de débattre en profondeur des questions. Dans la mesure où certains domaines de travail sont de longue haleine et ont un impact important (comme la réforme du budget et les travaux du GT-EO), la Commission bénéficierait d'une discussion plus détaillée et approfondie. Dans la plupart des cas, le vote dans un environnement virtuel pourrait s'avérer difficile et le Bureau a, par conséquent, estimé que l'ordre du jour d'une réunion virtuelle devait être restreint et que toute décision devait être limitée à celles susceptibles de recueillir un consensus. Les sujets nécessitant une discussion plus approfondie devraient être reportés jusqu'à ce qu'une réunion en personne puisse être organisée.

#### ***c. Ordre du jour et calendrier d'une éventuelle réunion virtuelle***

Les membres du Bureau ont indiqué que lorsque d'autres OIG ont organisé des réunions virtuelles, l'ordre du jour et la durée totale de la réunion étaient strictement limités. Par ailleurs, la préparation de réunions virtuelles devrait inclure l'élaboration de « protocoles de réunion virtuelle » qui seraient communiqués à tous les commissaires bien avant la réunion. Ces protocoles incluraient des procédures de demande de parole, la désignation des chefs de délégation (pour les gouvernements contractants et les observateurs accrédités), des limites de temps de parole pour les interventions et des procédures claires de prise de décision. Tout comme pour les réunions en personne, une réunion virtuelle de la Commission exigerait la présentation des accréditations par les gouvernements contractants, un processus qui devrait également être réalisé virtuellement. Les conséquences budgétaires de la

tenue de réunions virtuelles ont été discutées par les membres du Bureau, ainsi que l'impact d'un intervalle plus long entre les réunions en personne de la Commission, compte tenu des règles financières de la CBI.

S'agissant du quorum, une réunion (qu'elle soit virtuelle ou en personne) requiert la présence d'une majorité simple de pays (RdP B1). Par conséquent, les protocoles des réunions virtuelles doivent inclure la manière de déterminer la « présence » dans un cadre virtuel, en tenant compte des éventuelles difficultés techniques dues aux problèmes de connexion qui peuvent se poser.

- d. Le Président a remercié le Bureau pour ces éléments d'information qu'il prendra en considération pour élaborer une proposition pour la 68<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

La réunion a pris fin à 20 h 04 GMT, le mercredi 21 avril 2021.